

M. Smith (Calgary-Sud):

D. Puis-je demander à M. Lawson s'il a expédié un prospectus et une lettre,—peut-être pas signée de sa main,—pour tâcher d'attirer à la Maison du Canada d'autres compagnies canadiennes? Si oui, aurait-il avec lui une copie de cette lettre, ou ne serait-elle pas signée par lui?—R. Je n'ai jamais expédié de lettre semblable. La plupart de ceux qui s'intéressaient à la Maison du Canada passaient par New York, et ils venaient à mon bureau en discuter. Plusieurs ont manifesté le désir de se joindre à nous. Je n'ai fait appel à aucun particulier ni à aucune compagnie.

D. Savez-vous si un autre promoteur a envoyé une lettre avec un prospectus?—R. Je n'aime pas beaucoup le mot «promoteur».

D. Pourtant, ce mot est toujours respectable.—R. C'est une question de bonne volonté. Je veux répéter avant l'ajournement du Comité qu'aucun fondateur n'a jamais pu prévoir de profit dans cette affaire. Les fondateurs seront satisfaits de reprendre leur mise de fonds avec un intérêt de 3 ou 4 p. 100. Cela, je le crois toujours.

D. Peut-être la reprendraient-ils sans intérêt, et seraient-ils heureux de le faire. Autant que vous sachiez, il ne s'est expédié aucun pli à aucune compagnie canadienne avec un prospectus et une lettre explicative?—R. Non.

M. McCleave:

D. Quel est le taux d'intérêt des obligations en seconde hypothèque? Portent-elles intérêt?—R. Oui, quatre pour cent.

D. Navez-vous pas dit que les fondateurs ne pouvaient pas réaliser de bénéfice?—R. Oui. Ne vous arrêtez pas au quatre pour cent et ce qu'il signifie en lui-même. Mais allez le leur demander.

M. Macnaughton:

D. Quel taux la banque demande-t-elle pour un emprunt? Est-ce quatre ou sept pour cent?

M. McCleave:

D. A quel moment les autres ont-ils fourni leur \$100,000 chacun?—R. J'ai été le premier à fournir ce montant. J'ai dit que je n'accepterais l'argent d'aucun d'entre eux avant d'avoir fourni ma part. Plusieurs d'entre eux voulaient donner leur chèque immédiatement. Ceci se passait en 1955 avant l'achat du terrain. Je crois qu'un autre actionnaire s'est joint en janvier 1956; les deux autres l'avaient déjà fait.

D. A ce moment-là, le gouvernement du Canada s'était-il engagé à se servir de cet édifice?—R. Sans parler de la déclaration d'intention, il s'y était engagé nettement par des lettres. J'en ai lu des extraits ce matin. J'aimerais qu'on me donne l'occasion de les revoir, et je m'y reporterai de nouveau.

M. Walker:

D. Pourriez-vous produire l'entente conclue entre vous et la compagnie de M. Zeckendorf, exposant les conditions auxquelles cette dernière a consenti à mettre \$750,000 dans l'entreprise?—R. Cela se trouverait dans mes dossiers à Toronto.

D. Auriez-vous objection à la mettre à la disposition du Comité?—R. Pas du tout. J'étais malade à ce moment-là et c'est M^e Tory, mon avocat à Toronto qui s'en est occupé et qui a veillé aux intérêts des fondateurs dans cette affaire. Il y a un autre point, et je me demande si vous l'avez remarqué. C'est une lettre d'Ottawa disant que les autorités fédérales seraient enchantées de me voir prendre l'initiative de créer un comité; que, dans le cas où les membres du comité et d'autres personnes intéressées décideraient de mettre à exécution